

sentera les crédits de son ministère, si nos honorables vis-à-vis le veulent bien.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est très bien.

### SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay):

#### MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION

Immigration et colonisation: traitements et dépenses casuelles, \$228,042.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il s'agit de l'administration centrale, n'est-ce pas?

L'hon. W. A. GORDON (ministre intérimaire de l'Immigration et de la Colonisation): Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Depuis le commencement de la session, le ministre s'est élevé passablement contre l'immigration, mais il ne semble pas avoir réduit le nombre de ses employés. Comment peut-il dire, d'une part, que nous devrions cesser toute immigration et, d'autre part, maintenir en service le même personnel?

L'hon. M. GORDON: Si mon très honorable ami veut bien jeter un coup d'œil sur les chiffres des années 1929-1930, 1930-1931 et 1932-1933 et établir la comparaison, il constatera que les dépenses ont été considérablement diminuées. La diminution, cependant, n'est pas aussi forte cette année parce que je constate que l'inspection de la frontière internationale est certainement une besogne bien plus difficile aujourd'hui que par les années passées. Pour certaines raisons,—c'est peut-être une preuve qu'après tout le Canada n'est pas un pays aussi désagréable qu'on se plaît à le dire dans la Chambre,—un grand nombre de personnes cherchent à venir chez nous. En tout temps, certes, l'entrée des personnes indésirables doit être interdite, mais aujourd'hui, les personnes même désirables, dans des conditions normales, doivent être l'objet d'une surveillance très minutieuse afin que notre main-d'œuvre n'ait pas à souffrir de la présence de gens qui trouveraient un emploi dans les industries et rendraient ainsi la situation de nos propres ouvriers plus difficile encore. C'est pour cette raison que la diminution n'est pas considérable dans la liste de l'administration centrale, cette année.

M. SPEAKMAN: J'aimerais poser une question d'ordre plutôt général: lorsque le ministre des Finances (M. Rhodes) a fait son exposé budgétaire il a laissé entendre que les crédits des ministères seraient encore réduits

[Le très hon. M. Bennett.]

d'environ 10 p. 100. Ceux-ci, certes, ne comportent pas cette réduction. Devons-nous comprendre que chacun de ces crédits seront réduits de 10 p. 100 ou devons-nous adopter le plein montant sans cette déduction, le Gouvernement s'engageant à n'en dépenser que 90 p. 100 bien qu'ayant à sa disposition le chiffre total des crédits adoptés?

L'hon. M. GORDON: La diminution indiquée dans le crédit n° 18 est due à la réduction des appointements, et au fait que l'on n'a pas rempli les vacances survenues dans le personnel.

M. SPEAKMAN: Ce n'est pas ce que je demande.

L'hon. M. GORDON: Il y a la déduction du crédit comme on l'a indiqué et on en trouvera le détail à la page 74.

M. SPENCER: Pour ce qui est des médecins canadiens que l'on envoyait en Grande-Bretagne et en Europe quand l'immigration était assez dense, a-t-on trouvé le moyen, maintenant que le nombre des immigrants a été considérablement réduit, de réduire également le personnel des médecins?

L'hon. M. GORDON: Oui, assez considérablement. Nous avons environ six médecins quand, il y a à peu près trois ans, nous en avions quinze ou seize.

M. SPENCE: Où se trouvent-ils établis?

L'hon. M. GORDON: Il y en a trois en Grande-Bretagne, et trois sur le continent: un à Paris, un à Anvers et l'autre, je crois, à Rotterdam.

M. SPEAKMAN: Je crois que le ministre n'a pas tout à fait saisi ma question; peut-être ne l'ai-je pas formulée clairement. La voici: Lorsque le budget a été présenté, le ministre des Finances a déclaré qu'en plus de la réduction des dépenses indiquées dans les estimations budgétaires déjà présentées, il y aurait une déduction de 10 p. 100 comme mesure d'économie. Bien entendu, cette déduction ne figure pas dans les estimations budgétaires qui ont été présentées à la Chambre avant la déclaration du ministre des Finances. En votant ces crédits la déduction de 10 p. 100 est-elle sous-entendue, ou bien vote-t-on les sommes inscrites et le Gouvernement s'engage-t-il à ne dépenser que 90 p. 100 de l'argent ainsi voté, afin que cela concorde avec la déclaration du ministre des Finances relativement à une économie de 10 p. 100?

L'hon. M. GORDON: En ce qui concerne au moins le crédit actuellement en discussion le Gouvernement n'a pas autre chose en vue que la diminution indiquée, plus le 10 p. 100